



Paris, le 3 octobre 2014

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 30 septembre 2014

Les DDI face à leur destin ?

En ouverture du précédent comité technique, FORCE OUVRIERE se félicitait de l'organisation de la présente réunion dédiée exclusivement à la question de la réforme territoriale et de son impact sur les DDI.

A cette occasion, nous invitons le SGG à nous apporter, comme à l'ensemble des agents des DDI, des réponses claires quant à l'avenir des services territoriaux de l'État et des lieux de dialogue social où les intérêts des agents que nous représentons pourront être défendus.

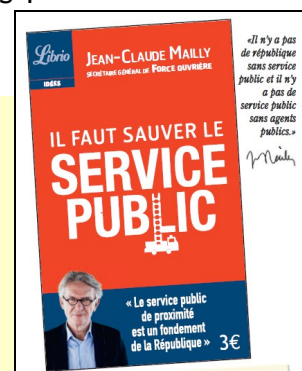
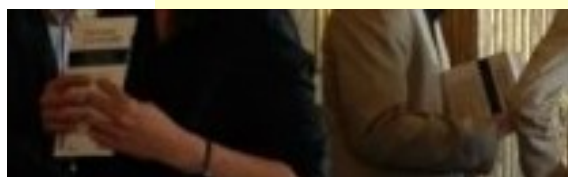
Sans attendre ce rendez-vous, une partie du voile s'est déchirée, puisque la circulaire du 16 septembre 2014 adressée par le Premier ministre à l'ensemble des ministres apporte une partie des réponses... qui ne sont guère rassurantes !

Avec le retour de vieux démons (déconcentration de la gestion des agents et des crédits, mutualisations, etc...) qui tentent de revenir par la fenêtre de la réforme territoriale après que la porte de la MAP leur fut refermée par l'opposition des organisations syndicales en 2012. Et un ministère de l'Intérieur placé seul aux commandes de l'État territorial...

Autant vous dire que FORCE OUVRIERE dénonce ces orientations qui confirment la politique conduite par le gouvernement actuel, réduisant les services de l'État et des collectivités à un Meccano organisationnel, les agents à des pions à déplacer ou à supprimer, et le service public à une simple option républicaine.

FO dit non et met une nouvelle fois sur la table ses éléments de diagnostic, d'alerte et de revendications au travers de l'ouvrage :

« **Il faut sauver le service public** » publié le lendemain de ce même comité technique... et remis en exclusivité en séance au SGG, au secrétariat d'État à la réforme de l'État, au cabinet du ministère de l'Intérieur, à la DGAFP et à l'ensemble des DRH des ministères !



Retrouver ci-après le lien vers [la déclaration préliminaire FO au CT](#)

Éléments saillants ressortant des échanges avec :

le SGG,

les représentants du secrétariat d'État à la réforme de l'État à la simplification
et le représentant du cabinet du ministre de l'Intérieur :

Revue des missions de l'État :

Le CT des DDI n'est pas le lieu approprié pour traiter du discours de la méthode de cette démarche allant bien au delà de son périmètre de compétence.

FO a donc pris acte de l'engagement de fournir au bon niveau aux organisations syndicales une note méthodologique décrivant le processus devant déboucher sur des arbitrages en février 2015.

« Vu des DDI », FO a exprimé son doute profond sur le fait que cette « revue des missions » ne soit pas dictée par des impératifs budgétaires de courte vue... et a exigé que les arbitrages intègrent l'impact économique, social et en capacité de l'État à assurer ses attributions en matière de gestion de crise !

De même, FO a porté l'impérieuse nécessité de sauvegarder les compétences techniques (encore) présentes en DDI, et de préserver (ou remettre en place dans nombre de domaines) une capacité locale d'appui à l'émergence et à l'accompagnement de projet et de mise en œuvre des politiques publiques.

Par ailleurs, FO demande que les instances de dialogue social soient consultées et en aucun cas « court-circuitées » à tous les niveaux au motif d'une consultation directe des agents... dont on connaît certains précédents malheureux (consultation des agents assurant les missions d'ADS sur leur avenir... et l'on sait ce qu'il en advint !).

Feuille de route Réate et avenir de l'État territorial :

Face à l'expression unanime des OS demandant l'aménagement d'une période de stabilité structurelle pour les DDI, le SGG a pris l'engagement au nom du gouvernement que le niveau départemental ne subirait pas de réforme structurelle amenant à une remise en cause des DDI.

La réflexion portant à ce stade plus sur l'évolution de l'échelon régional en lien avec le projet de réforme territoriale...

FO prend acte de cet engagement, tout en soulignant que le statut-quo n'est pour autant pas de mise, au risque de conserver des DDI « coquilles vides ».

Si stabilité structurelle il y aura, elle sera néanmoins accompagnée de la conduite de chantiers majeurs - cf circulaire du Premier ministre reprise dans notre déclaration préalable - portant notamment sur la délégation de gestion, les implantations infra-départementales, la mutualisation des fonctions support.

FO a exprimé ses réserves sur ces différents chantiers dès sa déclaration préalable...

...et n'a pas identifié d'éléments issus des débats justifiant de lever sa vigilance !

De même des réflexions seront engagées pour faire adapter les relations en niveau régional et départemental, et entre administration centrale et services déconcentrés.

Alors oui, les DDI semblent désormais disposer d'une certaine lisibilité structurelle de moyen terme...

...mais pour FO, rien n'est pour autant résolu !

Car comment croire à la sincérité des discours tenus en cette instance, affichant volonté de confortement du niveau départemental et maintien de ses compétences techniques, alors que les agents des DDI vivent une réalité totalement opposée ?

Aussi FO demande un gage permettant de donner corps aux discours généraux : la mise en place d'un moratoire immédiat sur les suppressions de postes et de missions en DDI. Et ce alors même que de nouvelles coupes sombres émergent à l'horizon comme la suppression programmée des missions de conduite d'opération et de gestion de patrimoine des DDT(M), obérant toute capacité de mise en œuvre des politiques d'accessibilité et de transition énergétique sur le patrimoine de l'État et de portage auprès des collectivités !

Pour FO, il est urgent de passer des discours aux actes !!!

Et pendant que l'État territorial se cherche un avenir stabilisé, les outils RH convergent vers ce qui peut ressembler à une fonction publique d'État territorialisée...

C'est en effet clairement ce qui ressort d'une réunion d'**INFORMATION** organisée la veille même de ce comité technique des DDI par la DGAFP, avec au programme pêle-mêle et quasiment sans aucun élément préalable :

- **charte de gestion des DDI** : projet de la DGAFP de transmettre une circulaire de (ré)explication de textes aux directeurs, sur la base de la charte de gestion des DDI de 2010, constatant certaines dérives ou irrégularités
- **mesures d'action sociale** : point sur les actions engagées en matière de restauration collective et de médecine de prévention (→ guide prochainement diffusé disponible [ici](#))
- **actions RH récemment arbitrées en réunion interministérielle** : avec au programme déconcentration et mobilité, et mise à l'étude de la convergence par famille de DDI du nombre et des dates de cycles de mobilité (sujet identifié comme sensible par la DGAFP... le coup de semonce des syndicats FO du MEDDE et du MAAF ayant provisoirement mis un coup d'arrêt à un alignement vers le bas!), ainsi que de l'aménagement d'une souplesse budgétaire de 5 ETP dans chaque région pour faciliter les mobilités inter-ministérielles (sans préjuger de l'efficacité de ce dispositif, FO prend acte que l'administration a enfin intégré que les CAP et la gestion ministérielle des agents n'étaient nullement à l'origine des blocages sur les décisions individuelles)

Une réunion dont l'objet principal était la présentation « tombée du camion » d'un **dispositif de convergence indemnitaire en DDI**.

Avec à la clé remise d'un projet de décret disponible [ici](#) (...le projet d'arrêté étant distribué en séance à notre demande !) destiné à réduire certains écarts indemnitaires entre agents des DDI de différents ministères appartenant à des corps à statut commun ou interministériel (6 corps répertoriés : attachés, secrétaires et adjoints administratifs, adjoints techniques, conseillers techniques et assistant de service social).

Avec un objectif de mise en œuvre avant la fin de l'année...pour une période provisoire d'application 2015/2017 avant mise en place du RIFSEEP.

Certes, afficher une mesure pour réduire les écarts indemnitaires en DDI comme ailleurs, FO s'en féliciterait volontiers s'il s'agissait d'une réelle mesure d'alignement vers le haut de l'ensemble des corps, et non seulement pour les seuls agents des DDI !

Comment en particulier croire que « convergence » en période de rigueur budgétaire pourrait rimer avec avancées réelles pour les fonctionnaires ?

Cela ne peut aboutir qu'à :

- un alignement au mieux sur la moyenne actuelle,
- porter les germes d'une opposition entre fonctionnaires des directions régionales et départementales par exemple...et d'un blocage des mobilités,
- la préfiguration d'une fonction publique à statut territorialisé,
- une ponction généralisée sur des enveloppes catégorielles ministérielles exsangues.

Même si sur ce dernier point, la DGAFP s'est engagée en séance à ce que les enveloppes ministérielles ne soient pas mobilisées...mais directement le titre 2 (budget pour le paiement des salaires... le financement d'une mesure donc sur la masse salariale et les plafonds d'emploi... ou les taux pro/pro !).

Pour FORCE OUVRIERE, c'est une mesure en trompe l'œil qui ne pourra améliorer que ponctuellement la situation de certains personnels des DDI...

...mais aucunement une avancée majeure et collective...

...voire même plutôt un cadeau empoisonné !

En effet, en cumulant l'ensemble des mesures « techniques » présentées dans le cadre de cette réunion, FO n'est pas dupe des intentions réelles de certains de migrer vers une gestion interministérielle et territorialisée des agents de l'État...

Et si les options « BOP unique » et CAP régionales interministérielles ne sont pas – encore – d'actualité (la DGAFP reconnaissant elle-même leur difficulté d'application et leur efficacité limitée), elles figurent bien dans la liste des sujets en cours d'étude...

En conclusion, et alors même que les projets de décret et d'arrêté « convergence indemnitaire » allaient passer au travers des lieux de concertation formelle, FO a obtenu leur inscription au CT des DDI, ainsi que l'invitation des ministères à en faire de même dans leurs CTM.

Affaire à suivre donc...

Vos représentants au CT des DDI :

*Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),*

Nos experts thématiques :

*Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)
Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État)
Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)
Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)
Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État), membre du CHSCT-M du MAAF
Thierry Iva (FO équipement, environnement, transports et services), membre du CHSCT-M du MEDDE/MLET*

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris